



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D0068840-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 41. Relations internationales - Accord d'amitié européen

Délibération n° 2022/006884

Relations internationales Accord d'amitié européen

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

A l'invitation de la ville jumelle Pavie, Besançon participe à un projet européen fédérant huit villes européennes autour de la thématique du patrimoine culturel. Le principal livrable de projet est un accord d'amitié, dans lequel les villes se déclarent volontaires pour promouvoir le patrimoine culturel par une démarche transversale et inclusive.

La Ville de Besançon a été impliquée, via le service des Relations internationales et la Direction du patrimoine historique, dans un petit projet européen (janvier - juillet 2022) porté par la Ville de Pavie. Ce projet fédère huit villes européennes, toutes universitaires, autour des thématiques du patrimoine culturel.

Le principal livrable de ce projet est un accord d'amitié entre les différentes villes qui en ont été partie prenante : Coimbra (Portugal), Salamanque (Espagne), Hildesheim (Allemagne), Iasi (Roumanie), Turku (Finlande), Grand Poitiers, Besançon et Pavie.

Besançon et Hildesheim sont toutes deux jumelées avec Pavie. Les autres villes sont liées à Pavie via leurs universités, dans le cadre d'une Université européenne, dispositif soutenu par la Commission européenne visant le développement d'un espace innovant de mobilité étudiante entre les sept universités et les villes associées. Un partenariat universitaire est également actif entre Besançon et Pavie.


En France, l'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales donne le fondement juridique pour l'action extérieure des collectivités territoriales, dans le respect notamment des engagements internationaux de la France et des compétences régaliennes de l'Etat. Une collectivité territoriale peut signer des conventions, chartes et accords d'amitié avec les groupements et les autorités locales étrangères, tant que ces accords sont rédigés en français.

L'accord d'amitié proposé est en cours de signature par les différentes parties prenantes au projet. Il permet à Besançon de se rapprocher, sur une base volontaire, d'autres villes européennes actives dans le domaine culturel et académique, dans l'objectif de partager de bonnes pratiques, favoriser les échanges entre citoyens et d'autres forces vives, et promouvoir des actions, des activités et des projets communs visant à envisager le patrimoine culturel de nos villes comme l'un des principaux moteurs du développement et des transitions écologiques et sociétales.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord d'amitié avec les villes de Coimbra (Portugal), Salamanque (Espagne), Hildesheim (Allemagne), Iasi (Roumanie), Turku (Finlande), Grand Poitiers et Pavie.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



Comune di Pavia



CÂMARA MUNICIPAL
DE
COIMBRA



Primăria Municipiului Iași



Stadt Hildesheim



TURKU



Ayuntamiento
de Salamanca



Jumelage de villes culturelles – CultCities • Pavie, du 4 au 7 avril 2022

Accord d'Amitié

Dans le but de promouvoir et renforcer une collaboration riche et active, ainsi qu'un processus synergique, équitable et inclusif permettant la mise en place de nouvelles formes de productivité urbaine et d'innovation sociale et économique.

Comune di Pavia (Italie) représentée par le maire, M. Mario Fabrizio Fracassi

Grand Poitiers Communauté Urbaine (France) représentée par la conseillère communautaire, Mme Elodie Bonnafous

Câmara Municipal de Coimbra (Portugal) représentée par le maire, M. José Manuel Silva

Primăria Municipiului Iași (Roumanie) représentée par le maire M. Mihai Chirica

Ayuntamiento de Salamanca (Espagne) représenté par le maire M. Carlos García Carbayo

Turun kaupunki (Finlande) représentée par le directeur des affaires internationales M. Mika Akkanen

Ville de Besançon (France) représentée par.....

Stadt Hildesheim (Allemagne) représentée par l'adjoint au maire M. Beate König

CONSIDERANT

- les relations amicales entre les communautés locales sont le moteur de la construction d'une Europe solidaire et unie. Elles rendent possibles le développement de collaboration mutuelle, créant ainsi de réelles opportunités pour les citoyens et les jeunes;
- le renforcement du dialogue et des liens entre les communautés locales en Europe favorise une meilleure prise de conscience des citoyens quant à leur citoyenneté européenne et un plus grand intérêt pour les politiques européennes et le processus législatif européen;
- les villes de l'Union Européenne sont des espaces dans lesquels se concentrent des ressources, du capital, des compétences et des talents, mais sont aussi des lieux où se concentrent de nombreux



Co-funded by
the European Union



Comune di Pavia



CÂMARA MUNICIPAL
DE
COIMBRA



Primăria Municipiului Iași



Stadt Hildesheim



TURKU



Ayuntamiento
de Salamanca



défis environnementaux (pollution, déchets, changement climatique), socioéconomiques (chômage, exclusion sociale, bien-être), politiques (instabilité des processus de gouvernance, manque de planification stratégique) et culturelles (formation, créativité et innovation);

- les villes représentées ici sont liées par des relations de longue date en tant que villes jumelles (Pavie et Besançon, Pavie et Hildesheim) ou par des relations plus récentes en tant que membres associés du projet de Campus européen des villes-universités (EC2U) cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne (Pavie, Coimbra, Poitiers, Iasi, Turku et Salamanque);
- l'Union européenne a approuvé et cofinancé le projet *Jumelage de Villes Culturelles* (Cultural Cities Twinning - CultCities) dans le cadre de l'appel à propositions CERV-2021-CITIZENS-TOWN;

ACCEPTENT

- de promouvoir des actions, des activités et des projets communs visant à envisager le patrimoine culturel de nos villes comme l'un des principaux moteurs de développement et de soutenir des stratégies considérant le patrimoine comme l'un des éléments essentiels aux transitions, à mettre en œuvre par des approches mixtes descendantes/ascendantes à court et à long terme;
- d'échanger et parler, dans une perspective de long terme, des projets et des exemples des meilleures pratiques en matière de conservation du patrimoine culturel matériel et créer un Laboratoire Vivant de la Culture et du Patrimoine (Culture and Heritage Living Lab) permanent entre nos villes, un dispositif axé sur la pratique capable de faciliter et d'encourager l'innovation ouverte et collaborative, ainsi que des terrains d'expérimentations où l'innovation ouverte et les processus d'innovation des utilisateurs peuvent être étudiés, et de nouvelles solutions développées;
- de promouvoir les échanges entre les citoyens et les groupes cibles pertinents de nos villes afin de :
 - ✓ donner aux citoyens l'occasion de découvrir la diversité culturelle de l'Union européenne et leur faire prendre conscience que les valeurs et le patrimoine culturel européens constituent le fondement d'un avenir commun;



Co-funded by
the European Union



Comune di Pavia



CÂMARA MUNICIPAL
DE
COIMBRA



Primăria Municipiului Iași



Stadt Hildesheim



TURKU



Ayuntamiento
de Salamanca



- ✓ promouvoir la compréhension réciproque, l'interconnaissance approfondie, l'amitié et la paix entre Européens;
- ✓ encourager une coopération durable entre les municipalités et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine culturel;
- ✓ soutenir la bonne gouvernance locale et renforcer le rôle des autorités locales dans le processus d'intégration européenne, notamment en ce qui concerne le Green Deal et les modèles d'économie circulaire liés aux nouveaux usages du patrimoine culturel, ainsi que dans une perspective sociale et touristique;
- ✓ impliquer et cibler des innovations culturelles portées par des jeunes, en particulier des femmes, dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine culturel et des industries culturelles et créatives, également liées au tourisme, capables de proposer des idées nouvelles et originales.



Co-funded by
the European Union